Compte-rendu de la réunion ordinaire du Conseil du CNFGG du 12 février 2013

Adopté le 28 mai 2013

Présents : Mmes S. Ardoin-Bardin, A. Coustenis, F. Duquenne, M.-F. Lalancette, MM P. Allard, P. Briole, A. Colin de Verdière, J. Dyment (Président), P. Hubert, D. Schertzer et R. Schlich.

Absents excusés: Mme M.-N. Houssais, MM C. Boucher, C. Cudennec, B. Langlais, M. Menvielle, J.B. Renard et E. Thébault.

La réunion se tient à l'IPGP, le bureau des longitudes nous ayant été annoncé comme étant en travaux de longue durée dans le cadre de la construction de l'Auditorium A. Bettancourt.

Le Président ouvre la séance à 10h05.

Point 1 : Adoption de l'ordre du jour :

L'ordre du Jour proposé par le Secrétaire général est adopté :

Partie 1: 10h00-11h30 - Réunion ordinaire

- 1. Adoption de l'Ordre du jour
- Adoption du Compte rendu de la réunion du 16 octobre 2012
- 3. Compte rendu de l'AG du COFUSI
- 4. Point du Trésorier
- 5. Préparation de l'Assemblée générale du 12 mars 2013
- 6. Renouvellement des bureaux de section
- 7. Questions diverses

Partie 2: 11h30-12h30 - Prix de géophysique

En présence du jury du Prix, défense des thèses choisies par chaque section, après l'adjonction des trois questions diverses suivantes :

- 7a. Position du CNFGG suite aux événements consécutifs au séisme de L'Aquila
- 7b. Subvention de voyage
- 7c. Site Web du comité

Point 2 : Adoption du Compte-rendu de la réunion du 16 octobre 2012

Pas de commentaire des membres présents. Le compte rendu est donc adopté à l'unanimité.

Point 3: Compte rendu de l'AG du COFUSI

Le Président et le Trésorier du CNFGG ont participé à cette réunion annuelle. L'objet principal de la réunion était le vote du budget du COFUSI, prévu en baisse significative. Le bureau du COFUSI propose de supprimer les 1000 € de frais de fonctionnement attribués par le COFUSI à chaque comité disciplinaire (outre le paiement de la cotisation annuelle de la France à

l'UGGI). Certains membres de l'assemblée proposent plutôt de réduire les sommes dédiées à l'appel d'offre piloté par le bureau du COFUSI. Le moyen terme retenu est que les 1000 € de frais de fonctionnement ne seront désormais versés qu'aux comités qui en feront la demande.

Outre ce point important, deux conférences ont été présentées, l'une sur le programme « Future Earth » par H. Le Treut, l'autre sur l'innocuité des radiofréquences de nos téléphones portables. En marge de la première conférence, il apparaît que le COFUSI encourage le développement du CNFCG (Changement Global), présidé par H. Le Treut. J. Dyment s'interroge sur l'absence de relation entre CNFCG et CNFGG, la plupart des aspects couverts par le CNFCG relevant des champs disciplinaires du CNFGG. Il lui est répondu que les CNF reflètent la structure de l'ICSU: Unions et Programmes Interdisciplinaires.

Point 4. Point du Trésorier

Le Trésorier présente l'exécution du budget de l'année 2012.

Les recettes s'établissent à 21.755,17 € se répartissant en : subvention du COFUSI, (1.000 €, non versée à ce jour ; cotisations, 6.250 €; subventions exceptionnelles au titre de l'École d'été du GRGS, 12.500 €; subvention au titre du colloque du CNFGG, 3.000 €; divers: 5,17 €.

Les dépenses s'établissent à 24.675,19 € se répartissant en : frais de secrétariat, 636,21 €; frais de déplacements, 702,39 €; prix de Géophysique, 2.000 €; frais d'assemblée générale, 256,54 €; subventions de voyage, 439,90 €; soutien du CNFGG à l'école d'été du GRGS, 1000 €; dépenses exceptionnelles au titre de l'école d'été du GRGS: 16.489,66 €; colloque du CNFGG, 3.954,64 €; frais divers et impôts, 195,85 €

L'exercice 2012 se termine donc par un excédent de dépenses de 2.920,02 €, imputable au délai mis par le GRGS pour régulariser sa dette à l'encontre du CNFGG. Cette dette s'établit à ce jour à la somme de 2.989,66 €

Le budget équilibré du colloque CNFGG 2012 de Clermont-Ferrand s'établit à 7.152,64 € Les subventions locales (Conseil régional, Conseil général, Ville, Université, Institut, Laboratoire) ont été gérées localement et ne sont pas reprises dans le budget 2012 du CNFGG.

Le CNFGG dispose de 23.765,99 €sur les comptes courants et de 105.350,05 €en réserve.

Les comptes seront diffusés aux membres avec la convocation à l'assemblée générale de 2013.

Point 5. Préparation de l'Assemblée générale du 12 mars 2013

Sur proposition du Président, le Conseil décide que l'Assemblée Générale se tiendra le : mardi 19 mars 2013 à l'IPGP.

et non le mardi 12 mars comme initialement prévu. La raison de ce changement est l'absence de nombreux magnéticiens, retenus par une autre réunion à cette date, alors que le thème de la partie scientifique de cette assemblée est « Les fantaisies du champ magnétique ».

Deux conférenciers ont donné leur accord: Julien Monteux, de l'Université de Nantes, parlera des dynamos engendrées par de petits diapirs plongeants, liés par exemple à des impacts, et de leurs conséquences sur le champ magnétique de certaines planètes; Jean-Pierre Valet parlera de l'implication des variations récentes du champ magnétique terrestre dans le déclin de l'homme de Neanderthal.

Une troisième conférence pourrait être donnée par le Président sur l'apport des levés magnétiques marins de haute résolution à notre connaissance du champ magnétique, des processus de l'accrétion, et des ressources minérales marines. Une autre suggestion, en cours de considération par l'intéressé, est d'inviter Stéphane Fauve, qui pourrait parler de magnétohydrodynamique et de l'expérience VKS.

La convocation doit être finalisée pour une expédition le 23 février au plus tard.

Il serait intéressant d'inviter Alik Ismail-Zadeh, Secrétaire Général de l'UGGI, a s'exprimer brièvement devant l'Assemblée Générale.

Point 6. Renouvellement des bureaux de section

Section 1:

Bureau renouvelé en 2011

Section 2:

Le bureau actuel a réalisé un excellent travail d'analyse et de sélection des thèses candidates au prix, mais n'a pas encore trouvé de successeurs.

Section 3:

Le bureau actuel, représenté par P. Allard, est en place depuis plus de deux mandats et souhaite passer la main. Des discussions ont été menées en marge du colloque de Clermont Ferrand par le Président; Jean-Luc Froger, approché, n'a pu donner suite en raison de contraintes personnelles.

Section 4:

Le bureau actuel expédie les affaires courantes mais souhaite passer la main. Pas de piste identifiée à ce jour.

Section 5:

Les actions du Président auprès de N. Hall et du Vice-Président D. Schertzer auprès d'A. Flossmann ont porté leurs fruits. N. Hall, A. Flossmann, mais aussi S. Godin-Beckman devraient prochainement se concerter pour proposer un nouveau bureau de section. J.-B. Renard s'est également déclaré intéressé. Leurs débats seront suivis par D. Schertzer, Vice Président, et A. Coustenis, Présidente d'IAMAS et membre de droit du Conseil du CNFGG. Ce nouveau bureau sera désigné par le Conseil, avec comme feuille de route de relancer la section 5.

Section 6:

E. Servat et S. Ardoin-Bardin sont devenus Président et Secrétaire de la section, à l'issue du processus lancé par P. Hubert. Le bureau de la section 6 se verra prochainement complété d'un vice-président provenant d'un laboratoire différent.

Section 7:

M.-N. Houssais a pris des responsabilités au sein de son laboratoire et souhaiterait passer la main. Il est souhaitable que l'équilibre actuel entre laboratoires soit maintenu.

Section 8:

E. Berthier a accepté de devenir le nouveau représentant de la section, dans les conditions dans lesquelles M. Fily a accompli cette tâche. En tant qu'ancien président, M. Fily l'assistera et lui suppléera en cas de conflit d'intérêt.

Une discussion s'ensuit sur les différents rôles du CNFGG (CNF et Société savante), l'évolution des sections en panne de renouvellement de leur bureau, et l'attractivité du Comité auprès des jeunes. Le courrier proposant l'adhésion gratuite pour 2013 aux participants au colloque de Clermont-Ferrand doit être envoyé.

Point 7. Questions diverses

a. Position du CNFGG suite aux événements consécutifs au séisme de L'Aquila

Suite aux interventions plus ou moins heureuses de nombreuses organisations, il est décidé de ne pas poursuivre plus avant l'initiative d'une prise de position du Comité sur ce sujet. Le débat interne a cependant permis aux membres du Comité de s'informer mutuellement et d'échanger sur un sujet difficile mais d'importance capital.

P. Allard, pressenti pour faire partie d'un Comité d'experts de l'INSU sur les questions d'observation, de surveillance, et des responsabilités induites, se propose d'en rapporter les

questionnements auprès du CNFGG et d'y animer un débat interne, dont il fera ensuite état auprès du Comité INSU.

b. Subventions de voyage

Certains membres du Conseil souhaitent que le CNFGG reprenne l'octroi de subventions de voyage pour la participation de scientifiques français à des congrès internationaux, action fort appréciée par la communauté scientifique concernée et qui était souvent à l'origine de nouvelles adhésions. Il leur est rappelé que, dans cette action, le CNFGG ne faisait que distribuer des subventions qui provenaient du Ministère des Affaires Étrangères, subventions qui se sont considérablement réduites au cours des années et qui, après avoir été confiées au COFUSI, ont été définitivement interrompues.

Reprendre une telle action sur les fonds propres du CNFGG nécessiterait d'y consacrer de l'ordre de 10 à 15 K€par an : les finances du Comité seraient exsangues après 6 à 10 ans d'un tel régime. Ce type d'action devrait prioritairement viser les manifestations organisées dans le cadre des assemblées générales de l'UGGI et de ses associations. Limiter le dispositif à deux ou trois missions intra-européenne (notamment à l'EGU) n'aurait probablement pas l'impact nécessaire pour susciter une vague d'adhésion !

L'idée proposée par certains de rechercher des fonds privés se heurte à la fonction des CNF: est-il envisageable que l'on puisse un jour penser que la position de la France sur certains sujets sensibles ait pu être influencée par les subventions de compagnies pétrolières ou minières, par exemple?

Il enfin faut noter qu'au titre de l'exercice 2011, le CNFGG a financé sur ses fonds propres huit missions à Melbourne afin que chaque section puisse être représentée aux Conseils des différentes associations de l'UGGI. Ces missions font partie des tâches inhérentes aux missions du Comité. De même, il est admis que les sections puissent avoir des besoins particuliers liés à leurs missions ou à leur fonctionnement, et elles sont incitées à en faire état auprès du Conseil qui statuera. Dans ce cadre, le Conseil accepte la demande de la section 1 du financement de deux voyages à Potsdam pour les 150 ans de l'Association Internationale de Géodésie.

c. Site Web du comité

Benoit Langlais souhaite abandonner la charge de Webmestre. Françoise Duquenne, pressentie, réserve sa réponse jusqu'à la prochaine réunion du Conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, les membres du jury du Prix de thèse sont invités à se joindre au Conseil.

Les sections expliquent alors les raisons du choix de la thèse qu'elles ont retenue et en présentent les qualités. Les sections 1, 3, 6 et 7 sont directement représentées. Pour les sections 2, 4, 5 et 8, le Président lit les messages reçus des bureaux ou, dans le cas des sections 5 et 8, du groupe ad hoc chargé de l'exercice.

La réunion du Conseil est levée à 12 h 40.

Note: Après deux heures de débat, le Jury a décidé unanimement d'attribuer le Prix de thèse 2012 à M. Emmanuel Vincent pour son mémoire intitulé « Interactions entre les cyclones tropicaux et l'océan: de l'échelle synoptique à l'échelle climatique », préparée et soutenue au LOCEAN, Université Pierre et Marie Curie (Paris VI), sous la direction de G. Madec et M. Lengaigne, et présentée au titre de la section 7. Une présentation de la thèse sera effectuée par le lauréat lors de l'Assemblée Générale du CNFGG, le 19 mars 2013 à l'IPGP.